

## **LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES** lance son appel à candidatures pour le Prix de l'Innovation Territoriale 2025

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) est heureux d'annoncer l'ouverture officielle des candidatures pour son Prix de l'Innovation Territoriale 2025. Ce concours, gage de créativité et de dynamisme territorial, s'adresse aux acteurs publics, privés et associatifs qui développent ou déploient, en partenariat avec une collectivité, des innovations au service des territoires.



### **LA VITRINE DES INNOVATIONS TERRITORIALES DE L'ANNÉE**

Les dossiers de candidature devront être complétés en ligne et déposés avant le **27 octobre 2025 à minuit**. Les candidats doivent impérativement remplir le formulaire unique dans une seule session, car il n'est pas possible de sauvegarder en cours de saisie

**Qui peut participer ?** Toute entreprise, association ou institution publique – exposante ou non – ayant une innovation récente à présenter avec une collectivité. Jusqu'à trois candidatures sont acceptées par porteur de projet, chacune à déposer séparément.

Le concours récompense des projets répartis dans **8 catégories** axées sur les grands défis territoriaux :

- Sobriété énergétique
- Mobilités décarbonées
- Aménagement, habitat et rénovation durables
- Numérique en confiance
- Planification écologique
- Solidarité, Longévité & Inclusion
- Dynamisme et attractivité locale
- Sécurité, prévention et gestion des risques

Ce Prix de l'Innovation Territoriale du Salon des Maires et des Collectivités Locales a pour objectifs de **valoriser et promouvoir les solutions efficaces et durables** qui :

- Réduisent les consommations d'énergie et les émissions de GES ;
- Favorisent les mobilités sobres ;
- Transforment les espaces urbains ou rénovent le bâti ;
- Modernisent les services publics via le numérique ;

- Protègent l'environnement et préviennent les risques ;
- Renforcent le lien social et l'attractivité des territoires.

Les candidatures se font **exclusivement en ligne** via le formulaire dédié

> dossier de candidature pour les [exposants du salon](#)

> dossier de candidature pour les [non-exposants](#)

### Déroulement du concours :

1. **Pré-sélection** par un comité d'experts : 3 à 5 finalistes par catégorie sélectionnés avant le salon.
2. **Pitch pendant le SMCL 2025** à Paris – Porte de Versailles, du 18 au 20 novembre.
3. **Annnonce des lauréats** sur l'Arène de l'Innovation, suivie d'une cérémonie de remise de trophées le mardi 18 novembre à 18h45.

« Les Prix de l'Innovation Territoriale du Salon des Maires offrent aux candidats la possibilité d'intégrer une dynamique nationale de valorisation des solutions qui transforment nos territoires. Les collectivités locales sont appelées à repenser leurs actions autour des transitions écologique, sociale et numérique dans un contexte de réduction budgétaire les collectivités locales n'ont jamais eu autant besoin d'innovations. Chaque projet présenté bénéficie d'une visibilité unique au sein du Salon, au croisement des élus, des acteurs économiques et des experts. C'est une opportunité précieuse pour les entreprises, associations et institutions de partager leurs solutions innovantes et de rencontrer leurs futurs partenaires. En 2025, dans le cadre de notre fil rouge "Le Meilleur en Commun", ce Prix incarne plus que jamais notre volonté de mettre en lumière les coopérations vertueuses et les innovations qui servent concrètement le bien commun. » souligne Stéphanie Gay-Torrente, Directrice du Salon des Maires et des Collectivités locales.

### A propos du Salon des Maires et des Collectivités Locales

Rendez-vous incontournable depuis plus de 20 ans, le Salon des Maires et des Collectivités Locales accompagne les élus et leurs équipes dans la mise en place des différents projets de transition sur leurs territoires. Il s'adresse à toutes les collectivités du territoire national et est organisé par le groupe INFOPRO DIGITAL, en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France dont le congrès annuel se tient en parallèle. Plus d'informations sur [salondesmaires.com](https://salondesmaires.com) et [@salondesmaires](https://twitter.com/salondesmaires).

**Contact presse** : NASKAS RP - Maëlle Garrido - 06.12.70.77.30 - [maelle@naskas-rp.com](mailto:maelle@naskas-rp.com)